

INFORMER...

CONNAÎTRE...

RÉAGIR...

Édition 2009



Saint-Julien-en-Genevois

# Les risques :

# Informations

## MOT DU MAIRE

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M. en abrégé) a été élaboré, afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Il réunit l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre de l'information préventive en complétant le Plan Communal de Sauvegarde que la commune s'apprête à adopter.

Sachant que le "risque zéro" n'existe pas, il est en effet fort utile d'avoir pour chacun d'entre nous une ligne de conduite à tenir en cas d'incident.

En lisant ce document, vous serez informés sur les dangers potentiels qui existent sur notre commune et sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Ce droit à l'information sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui vous concernent est un de vos droits les plus fondamentaux.

Il ressort de ce document que notre commune est concernée par certains risques naturels et industriels à l'instar d'autres villes de la même taille.

Saint-Julien-en-Genevois ne présente pas de dangers permanents, il n'en reste pas moins, comme partout ailleurs, qu'un risque lié à un évènement exceptionnel, climatique ou autre ne peut être exclu.

Dans notre société où le principe de précaution est devenue une règle de droit, la sécurité commence, pour chacun d'entre nous, par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Pour cela, il faut être informé. C'est la raison d'être de ce DICRIM.

Bonne lecture à tous.

**Jean-Michel THENARD**  
**Maire de Saint-Julien-en-Genevois**

## LE RISQUE C'EST QUOI ?

### • RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la **possibilité d'un événement potentiellement dangereux** (aléa) **d'origine naturelle ou humaine**, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

### • ACCIDENT MAJEUR / CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.



ALÉA



X  
VULNÉRABILITÉ  
(Enjeux)



=  
RISQUE

le DICRIM

L'INFORMATION SUR LES RISQUES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs » (Code de l'Environnement)

Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur les risques majeurs.

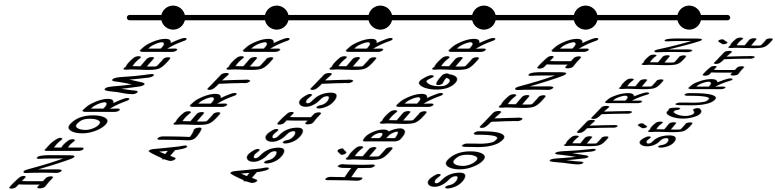
Ce document réglementaire vise à :

- **présenter et localiser les risques** naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- **rappeler les évènements passés**,
- **décrire les mesures prises** par la commune pour réduire les effets d'un risque,
- **informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'évènement**.

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Saint-Julien a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).

Il a pour objet d'assurer l'aide et la protection à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'**organisation prévue pour répondre aux différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le Maire, en cas de nécessité et/ou à la demande du Préfet, et appliqué sous son autorité par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (pompiers, forces de l'ordre...).



## Téléphone

### NUMÉROS UTILES

- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04.50.35.14.14
- Urgence liée au pipeline : 0.474.574.040
- Urgence liée au gazoduc : 0800.246.102



## Alerte

### MOYENS D'ALERTE

#### • La sirène d'alerte communale

En cas d'accident, la sirène située sur la caserne des pompiers diffusera un signal. Le même signal (voir ci-contre), émis dans toutes les situations d'urgence, permettra à chacun de savoir qu'un évènement grave est survenu sur la commune. Il appartient ensuite à chacun de prendre, suivant le type de risque survenu, les mesures de sécurité adaptées. Des essais des sirènes sont effectués le premier mercredi du mois à midi. Le dépôt pétrolier est également équipé d'une sirène d'alerte.

#### • Les autres moyens d'alerte

- ⇒ Véhicules équipés de haut-parleurs
- ⇒ Radio, télévision
- ⇒ Porte-à-porte, appels téléphoniques

## Radio

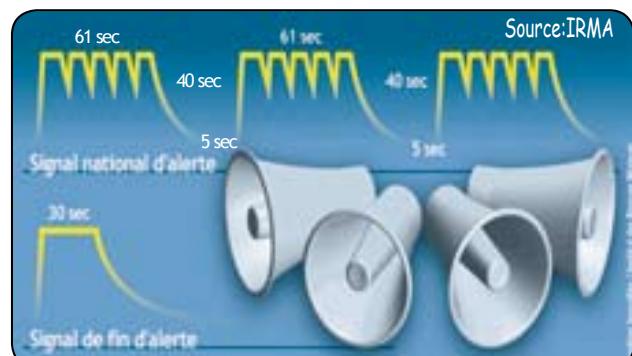
### FRÉQUENCES RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'**un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe**.

**En cas d'alerte, écoutez :**

- France Bleu : 106.1 FM
- Perrine FM : 98 ou 98.4 FM
- France Inter : 94.4 FM
- Radio Suisse Romande :
  - La 1ère : 94.9 ou 91.2 FM
  - Espace 2 : 101.7 ou 100.1 FM
  - Couleur 3 : 104.4 ou 105.6 FM



Signal national d'alerte en cas de catastrophe

## GESTION DU RISQUE

### Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise
- Contrat de rivières du bassin franco-genevois : amélioration et entretien des cours d'eau
- Curage et entretien des berges ; Travaux de correction sur les cours d'eau (seuils)

### Mesures de prévision

- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux

### Mesures de protection

- 7 bassins de rétention sur l'Arande (projet)
- Endiguements

## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- **30 octobre 1840** : Crue de l'Aire ayant emporté deux passerelles et les tuyaux de la fontaine
- **12 mars 1934** : Crue de l'Aire (68m<sup>3</sup> à Lancy)
- **Fin des années 1970** : Inondations dans le secteur de la gare
- **1974** : Crue du nant Bartoux, inondation des sous-sol d'une propriété
- **13 septembre 1993** : Inondation dans le secteur de la gare

- **Mars 2001** : Crue de l'Arande et inondations suite à de fortes pluies sur Norcier

- **Novembre 2002** : Inondations liées au ruisseau de l'Arande ; Inondations liés au ruisseau des Velues en amont du hameau de Thairy, caves inondées

- **Septembre 2008** : Inondations suite aux crues des ruisseaux de Saint-Julien

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation (submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau).



Inondation de la gare de Saint-Julien le 13 septembre 1993

## LES BONS RÉFLEXES

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez :  
× Radio Pays de Savoie : 106.1  
× France Inter : 94.4



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



### Dès l'alerte

#### Prévoir les gestes essentiels

- ⇒ Fermer les portes et fenêtres
- ⇒ Couper le gaz et l'électricité
- ⇒ Mettre les produits au sec
- ⇒ Monter sur un point haut (étage...)

⇒ Amarrer les cuves

- ⇒ Faire une réserve d'eau et de nourriture
- ⇒ Prévoir les équipements pour l'évacuation

### Pendant

- ⇒ Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- ⇒ Écouter la radio
- ⇒ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!

⇒ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école

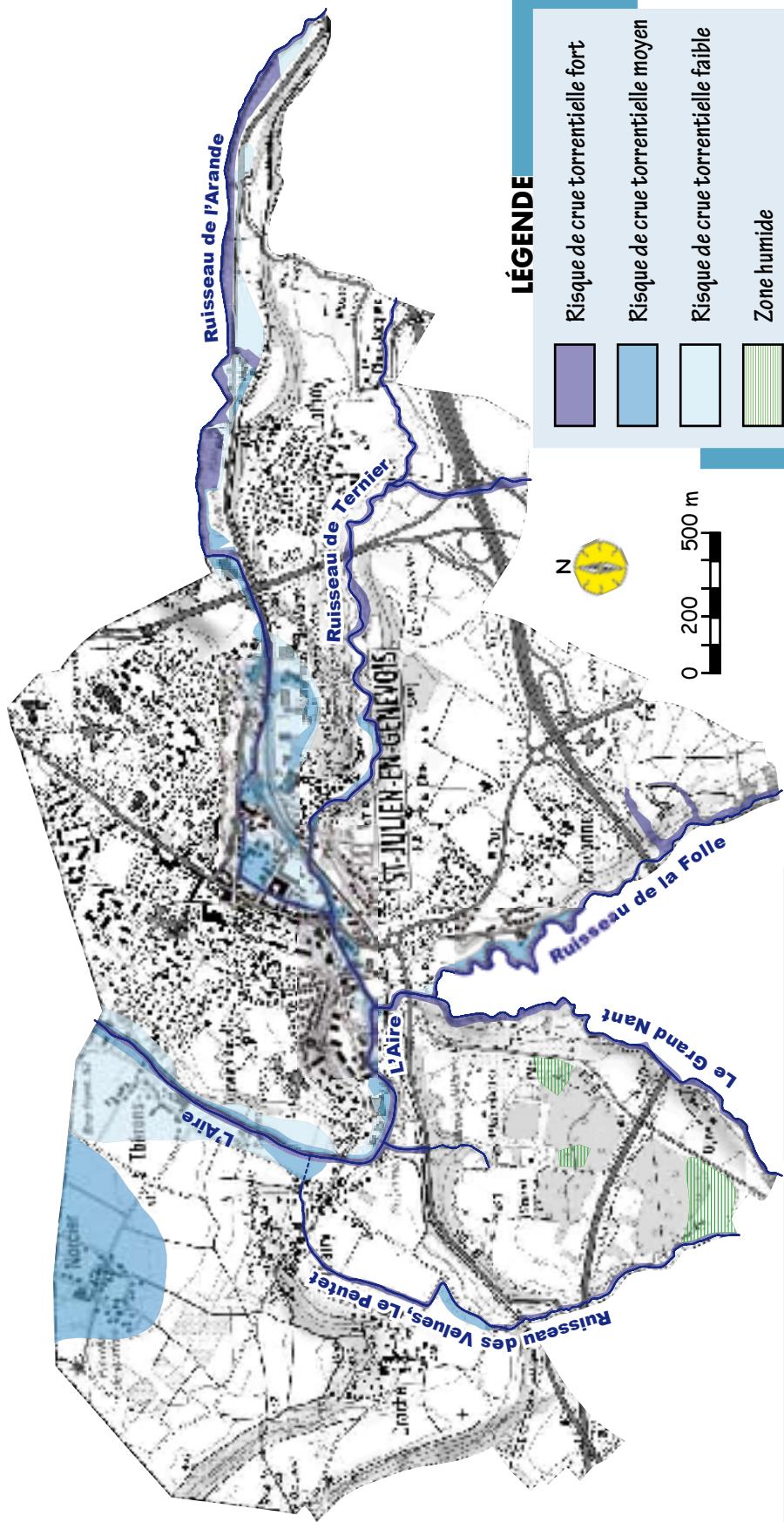
- ⇒ Ne pas téléphoner
- ⇒ N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre

### Après

- ⇒ Aider les personnes sinistrées
- ⇒ Chauffer dès que possible
- ⇒ Évacuer l'eau (sous-sol, Rdc)
- ⇒ Aérer et désinfecter les pièces

⇒ Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche

- ⇒ S'assurer que l'eau du robinet est potable



## GESTION DU RISQUE

### \* Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques
- PCS : alerte, évacuation et gestion de la crise
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs
- Seuils et enrochements dans les torrents pour limiter les affouillements en pied de berge

### \* Mesures de prévision

- Surveillance visuelle des secteurs à risques

### \* Mesures de protection

- Ouvrages de protection : murs de soutènement, gabions, etc.



## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

\* 2002 : Le parcours de santé situé dans le bois de Lyaz (près des ruines du château de Ternier), au dessus du dépôt

d'hydrocarbure est touché par un mouvement de terrain. Il est fermé au public.

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain selon leur vitesse de déplacement.

### \* Les mouvements lents

- Glissements de terrain sur faibles pentes
- Gonflement des argiles, zones humides

### \* Les mouvements rapides

- Chutes de pierres, glissements de talus
- Éboulements / écroulements rocheux
- Coulées boueuses / laves torrentielles

### \* Le ravinement

- Érosion des berges lié au cours d'eau

## LES BONS RÉFLEXES

Éloignez-vous latéralement de la zone dangereuse



Évacuez le bâtiment

Écoutez :  
× Radio Pays de Savoie : 106.1  
× France Inter : 94.4



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



### Prévoir les gestes essentiels

- ⇒ S'informer des risques et de leur localisation potentielle

### Dès l'alerte

- ⇒ Prévoir les équipements pour l'évacuation

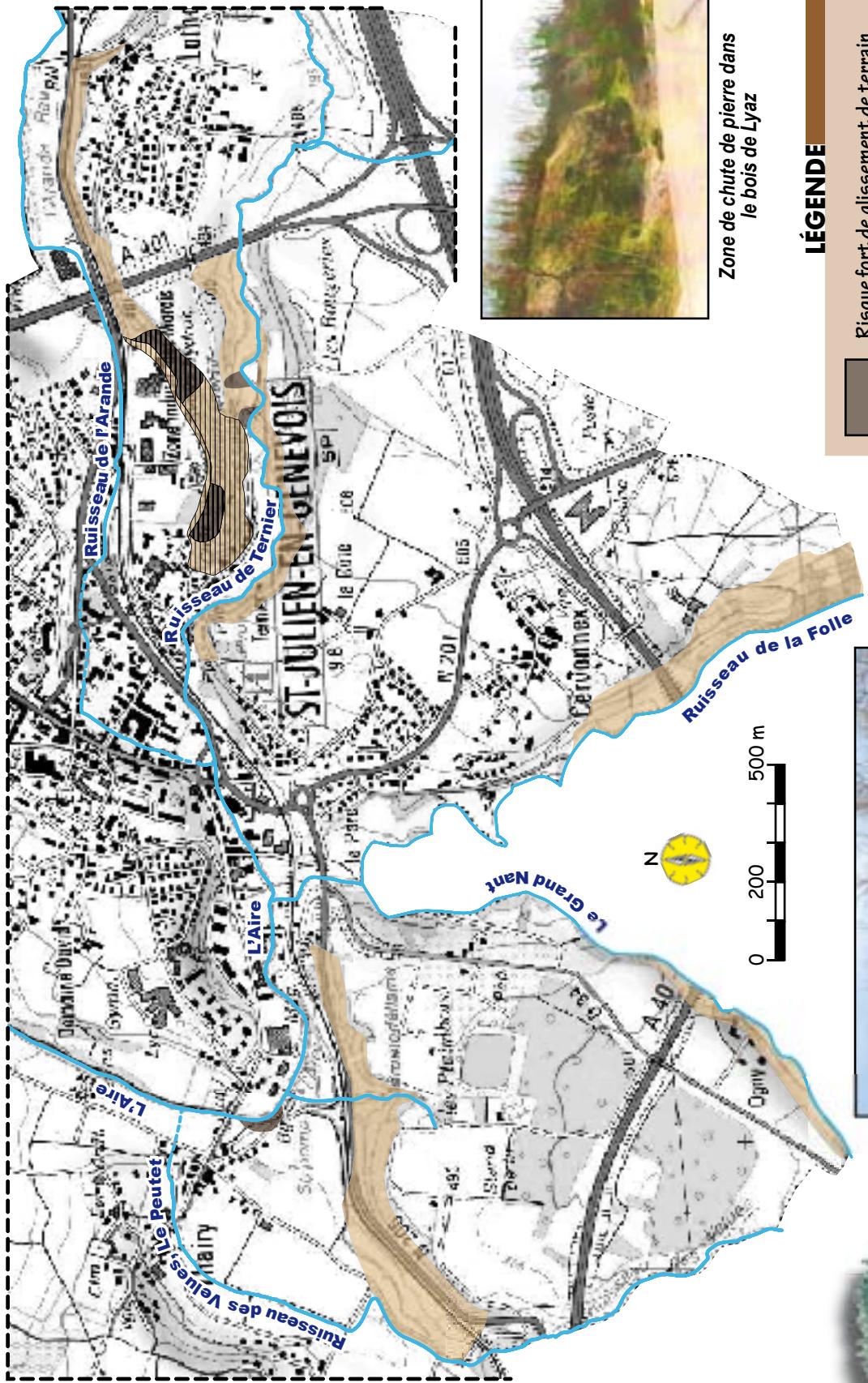
### Pendant

- ⇒ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- ⇒ Éloignez-vous latéralement de la zone dangereuse
- ⇒ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches

- ⇒ Ne pas revenir sur ses pas
- ⇒ Écouter la radio
- ⇒ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ⇒ Ne pas téléphoner

### Après

- ⇒ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ⇒ Ne pas s'approcher du sinistre
- ⇒ Respecter les consignes de retour à la normale



## LÉGENDE

- Risque fort de glissement de terrain
- Risque faible de glissement de terrain
- Risque fort de chute de pierres
- Risque faible de chute de pierres
- Limite du découpage de la commune pour le recadrage

Zone de chute de pierre dans le bois de Lyaz

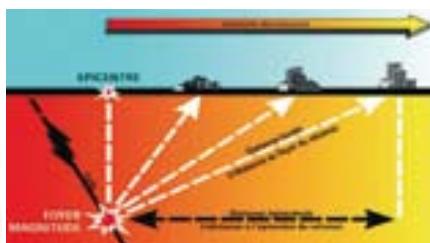
## GESTION DU RISQUE

- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
  - des règles para-sismiques,
  - des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondations du bâtiment).
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

## SÉISMES RESENTIS À SAINT-JULIEN

- 21 juillet 1925 : Séisme de Saint-Julien (intensité 5)
- 1946, 1954, 1960 : Séismes dans le Valais (Suisse) (intensités comprises entre 3,5 et 5)
- 29 mai 1975 : Séisme de Frangy (intensité 4)
- 15 juillet 1996 : Séisme d'Espany (magnitude 5,2-intensité 4). De nombreux dégâts sont recensés dans l'agglomération d'Annecy.
- 23 février 2004 : Séisme de Ste-Beaume-les-Dames (intensité 3)

- 0 : sismicité négligeable mais non nulle
- Ia : sismicité très faible mais non négligeable
- Ib : sismicité faible
- II : sismicité moyenne
- III : sismicité forte



Saint-Julien en Genevois est classé en zone de sismicité Ib.



Source : MEDD/DPPR/DPRM, 2002

## LES BONS RÉFLEXES

Éloignez-vous de la zone dangereuse



Abritez-vous sous un meuble



Écoutez :  
× Radio Pays de Savoie : 106.1  
× France Inter : 94.4



Évacuez le bâtiment



### Pendant l'alerte

- À l'intérieur : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur...  
Ne pas fuir pendant la secousse !
- En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques.  
Rester dans le véhicule

- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche

### Après la secousse

- Écouter la radio
- Ni flamme, ni étincelle
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- Ne pas prendre l'ascenseur

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

La magnitude mesure l'énergie libérée lors d'un séisme. Plus la magnitude est élevée, plus le séisme a libéré d'énergie. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.

L'intensité est une mesure observée en surface des dommages causés par un séisme (effets sur l'homme et les constructions). L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

Dans un souci de prévention et d'alerte, Météo France publie quotidiennement deux cartes de vigilance afin d'annoncer la surveillance d'un phénomène météorologique (vent violent, fortes précipitations, orages, neige, verglas, avalanches, grand froid, canicule).

Quelque soit le phénomène concerné, Météo France gradue le risque par quatre niveaux de couleurs suivant le niveau de vigilance nécessaire :

**Vert** : pas de vigilance particulière,

**Jaune** : phénomène occasionnellement dangereux,

**Orange** : phénomène dangereux de forte intensité. Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils des pouvoirs publics,

**Rouge** : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle. Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez vous au courant régulièrement de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Renseignements météos :

Météo France : 0892 680 274 ou [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Météo Suisse : 0041 0848 800 162



## LES BONS RÉFLEXES

Si votre département est orange

Si votre département est rouge

### VENT FORT

- × Risque de chutes de branches et objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Rangez/fixez les objets pouvant être emportés
- × Limitez vos déplacements
- × Risque de chutes d'arbres et objets divers
- × Risques d'obstacles sur les voies de circulation
- × Voies impraticables
- × Évitez les déplacements

### FORTES PRÉCIPITATIONS

- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondations
- × Limitez vos déplacements
- × Ne vous engagez pas ni à pied ni en voiture sur route inondée
- × Visibilité réduite
- × Risque d'inondations fort
- × Évitez les déplacements
- × Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

### ORAGES

- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Limitez vos déplacements
- × Évitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- × Ne vous abritez pas sous les arbres
- × Évitez les déplacements

### NEIGE / VERGLAS

- × Route difficile et trottoirs glissants
- × Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière
- × Route impraticable et trottoirs glissants
- × Évitez les déplacements
- × Renseignez-vous auprès du centre régional d'information et de coordination routière

**Personnes âgées ou vulnérables** : Rendez-vous en mairie pour vous inscrire au registre canicule. Ce registre permettra à la commune d'identifier les personnes vulnérables en cas de crise (canicule, grand froid, etc.)

**En période de fortes chaleurs ou de canicule**

**Personne âgée**

- Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...
- Je me sens plus aux moments les plus chauds.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- je bois environ 1,5 L d'eau par jour et je consomme peu d'alcool.
- je donne des vêtements douillets et moins enroulés.

**Enfant et adulte**

- Je bois beaucoup d'eau et ...
- je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- je ne reste pas en plein soleil.
- je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- je me couvre avec un tissu.
- au travail, je suis vigilante pour mes collègues et moi-même.
- je prends des mesures de repos ensoleillé.

**En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.**  
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) / [www.ipses-sante.fr](http://www.ipses-sante.fr)

## GESTION DU RISQUE

- ⌚ Plan de zonage déposé réglementairement en mairie et à la disposition du public
- ⌚ Inscription des tracés des canalisations sur le PLU
- ⌚ Un certain nombre de travaux sont interdits ou réglementés sur le tracé des canalisations
- ⌚ Plan de surveillance et d'intervention (PSI)
- ⌚ Balisage visible du tracé (panneaux, bornes)
- ⌚ Obligation de consulter la commune avant le début des travaux dans une zone définie autour de la canalisation. Préalablement à toute intervention, une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) est imposée au gestionnaire de l'ouvrage
- ⌚ Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise

La commune est traversée par un pipeline destiné au transport d'hydrocarbures liquides entre la méditerranée et la région Rhône-Alpes ainsi que par un gazoduc destiné au transport de gaz.

Les canalisations de transport de matières dangereuses peuvent présenter des dangers pour le voisinage. Le scénario le plus redoutable étant une agression externe (travaux publics, acte de malveillance...) avec rupture de la canalisation et inflammation, pouvant provoquer des brûlures graves jusqu'à plusieurs dizaines de mètres. Ce type d'événement reste cependant très peu probable.

### En cas d'urgence :

#### ⌚ Pipeline

Renseignements au n° vert : **0800.01.17.95**

En cas d'urgenceappelez le : **0.474.574.040**

#### ⌚ Gazoduc

En cas d'urgence,appelez le : **0.800.24.61.02**

## LES BONS RÉFLEXES

Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confinez-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :  
× France Pays de Savoie : 106.1  
× France Inter : 94.4



### Avant

⇒ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

### Pendant

⇒ Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nombre de victimes, nature du sinistre

⇒ Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

⇒ En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en vous éloignant des fenêtres) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

⇒ En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

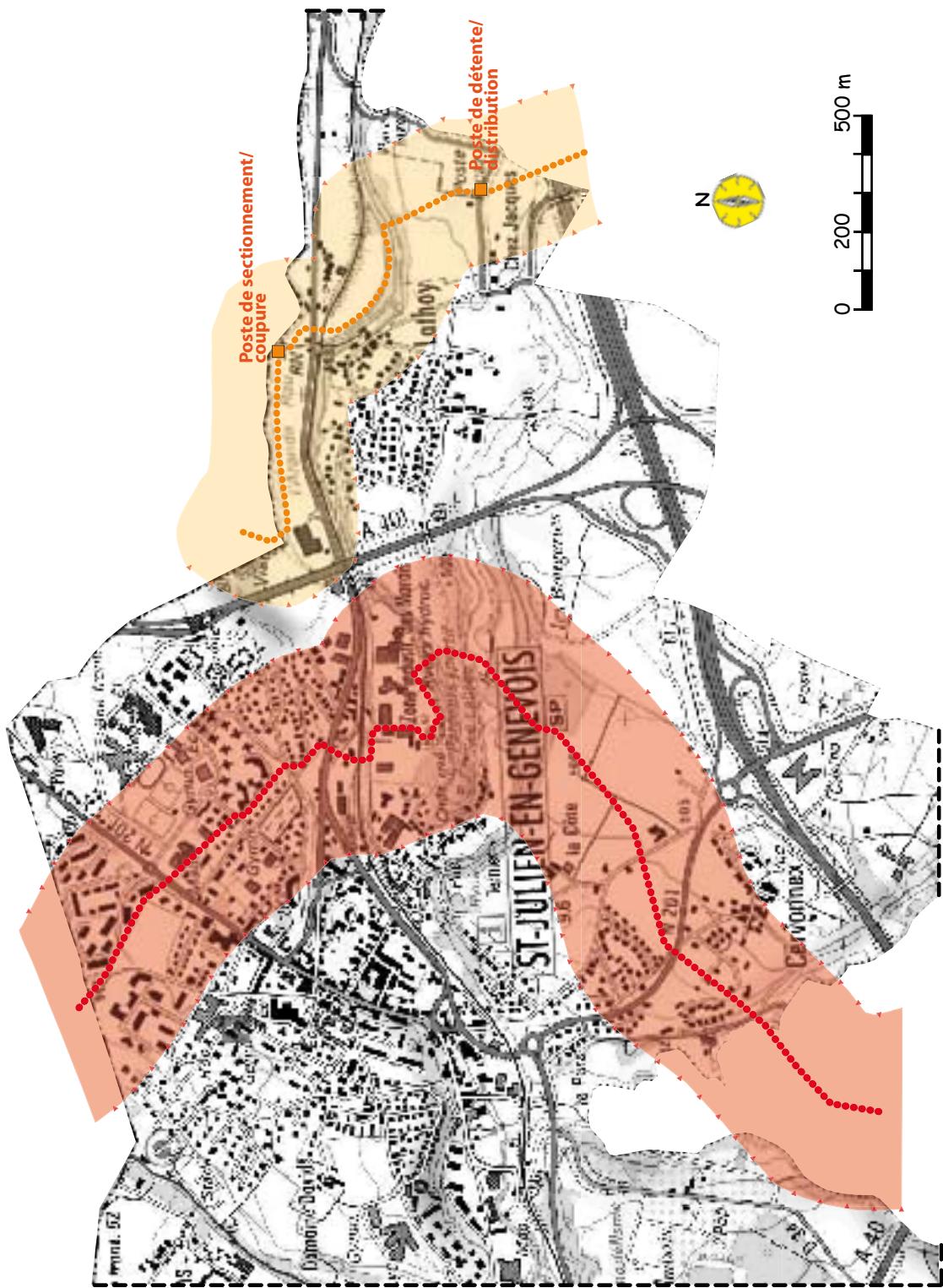
⇒ Respecter les consignes : confinement, évacuation, périmètre de sécurité

⇒ Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de votre abri

### Après

⇒ Respecter les consignes de retour à la normale

⇒ Informer les autorités de tout danger



## LÉGENDE



# Le risque

## GESTION DU RISQUE

■ Plan d'Opération Interne en cas d'accident dont les conséquences ne dépassent pas les limites du site

■ Dispositions spécifiques ORSEC lors d'un accident ayant des conséquences à l'extérieur du site

■ Des exercices de simulation sont régulièrement organisés par les services de secours afin de prévoir la gestion de crise à mettre en place en cas d'accident

■ Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise



## dépôt pétrolier

**Le dépôt pétrolier de la S.A. Rhône-Alpes Méditerranée (géré par TOTAL France) est implanté route de Lathoy. Il est classé Seveso seuil bas au titre de la réglementation des installations classées.**

**Constitué de 6 bacs de stockage d'un volume total de 30000 m<sup>3</sup>, il a pour but de :**

■ **stocker des hydrocarbures (gazole, fuel) à destination du nord de la Haute-savoie et d'une partie du Canton de Genève,**

■ **servir de point de livraison.**

Les produits stockés représentent des types de risques divers :

■ **incendie** suite à une perte de confinement suivie d'une inflammation ou d'un allumage accidentel par une source de chaleur sans perte de confinement,

■ **explosion et éclatement de réservoir,**

■ **pollution** par les hydrocarbures suite à des fuites accidentelles au niveau des différentes installations de l'établissement (réservoirs de stockage, tuyauterie, pompes).

## LES BONS RÉFLEXES

Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confinez-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :

× France Pays de Savoie : 106.1

× France Inter : 94.4



### Avant

⇒ Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

### Pendant

⇒ Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nombre de victimes, nature du sinistre

⇒ Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

⇒ En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en vous éloignant des fenêtres) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

⇒ En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

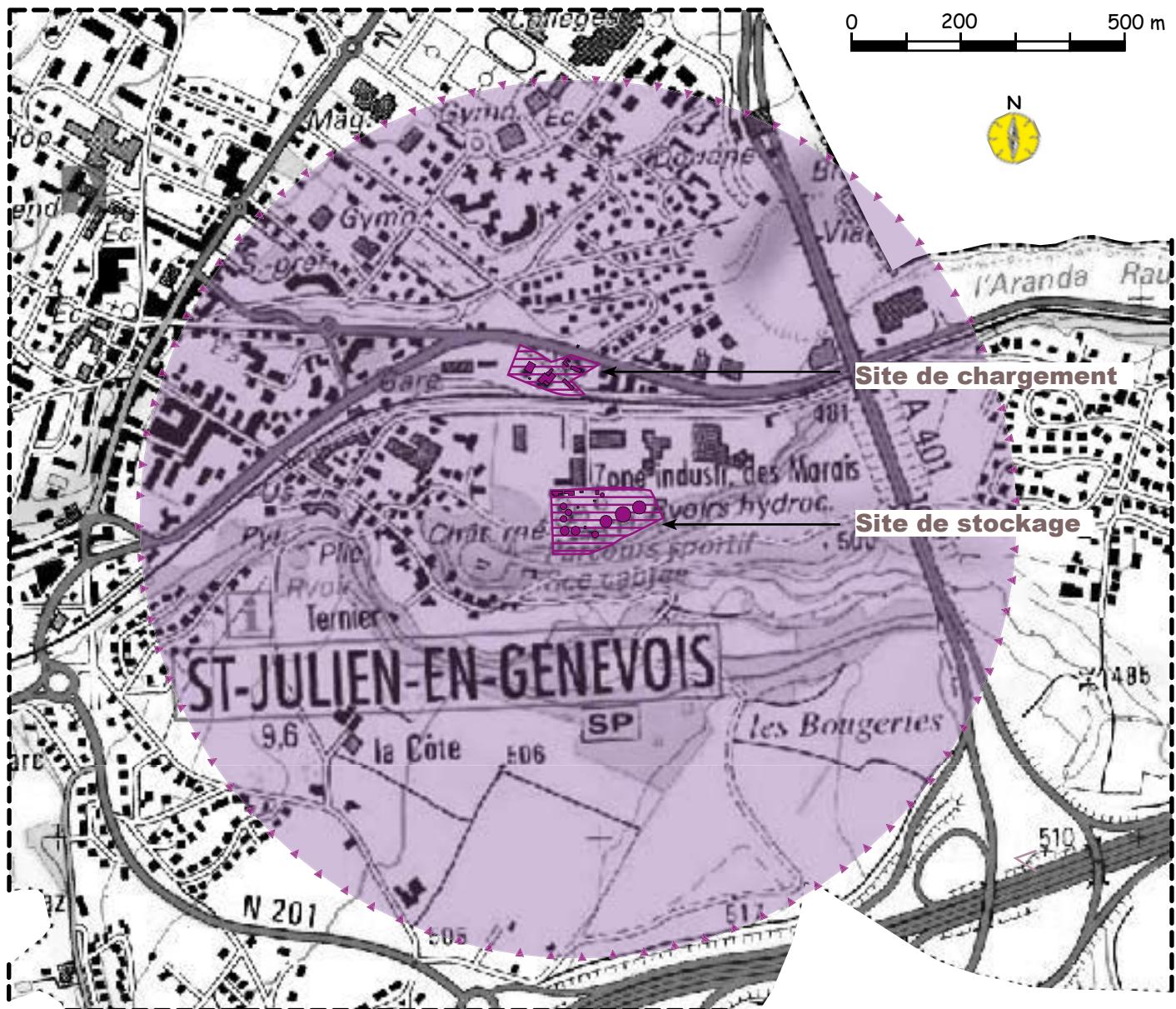
⇒ Respecter les consignes : confinement, évacuation, périmètre de sécurité

⇒ Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de votre abri

### Après

⇒ Respecter les consignes de retour à la normale

⇒ Informer les autorités de tout danger



Vue aérienne du dépôt pétrolier  
(site de stockage et site de chargement)

#### LÉGENDE

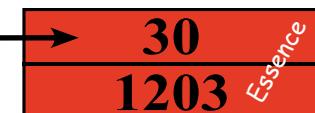
-  Dépôt pétrolier
-  Périmètre de sécurité de 800 mètres autour du dépôt en cas d'accident (pris en compte pour le bouclage du site par les forces de l'ordre)
-  Limite du découpage de la commune pour le recadrage

## SIGNALISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

### Code de danger / matière (Panneaux oranges)

#### Code Danger

- Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger
- 1<sup>er</sup> chiffre = danger principal
- Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant
- «X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau

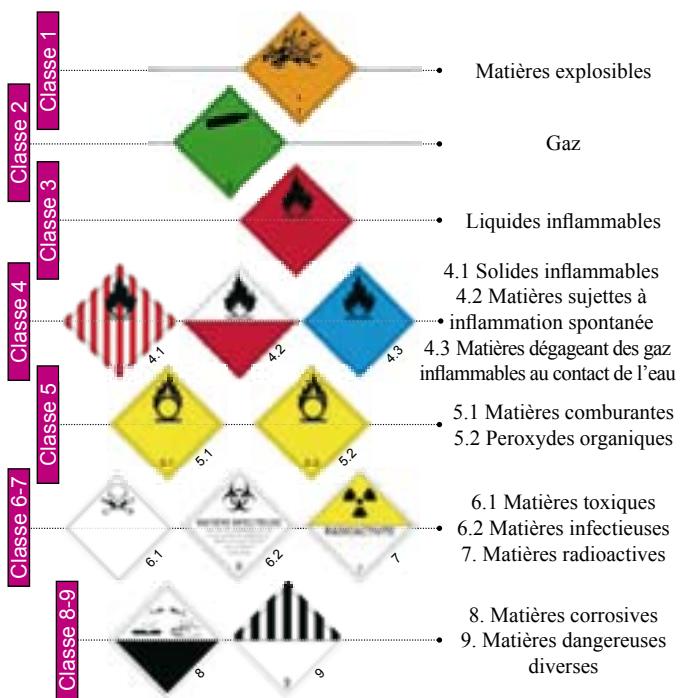


#### Code Matière

- Propre à une ou plusieurs matières qui ont des propriétés voisines
- Il permet d'identifier précisément le produit



### Symboles de danger (Panneaux pictogrammes)



"Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer"

(Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

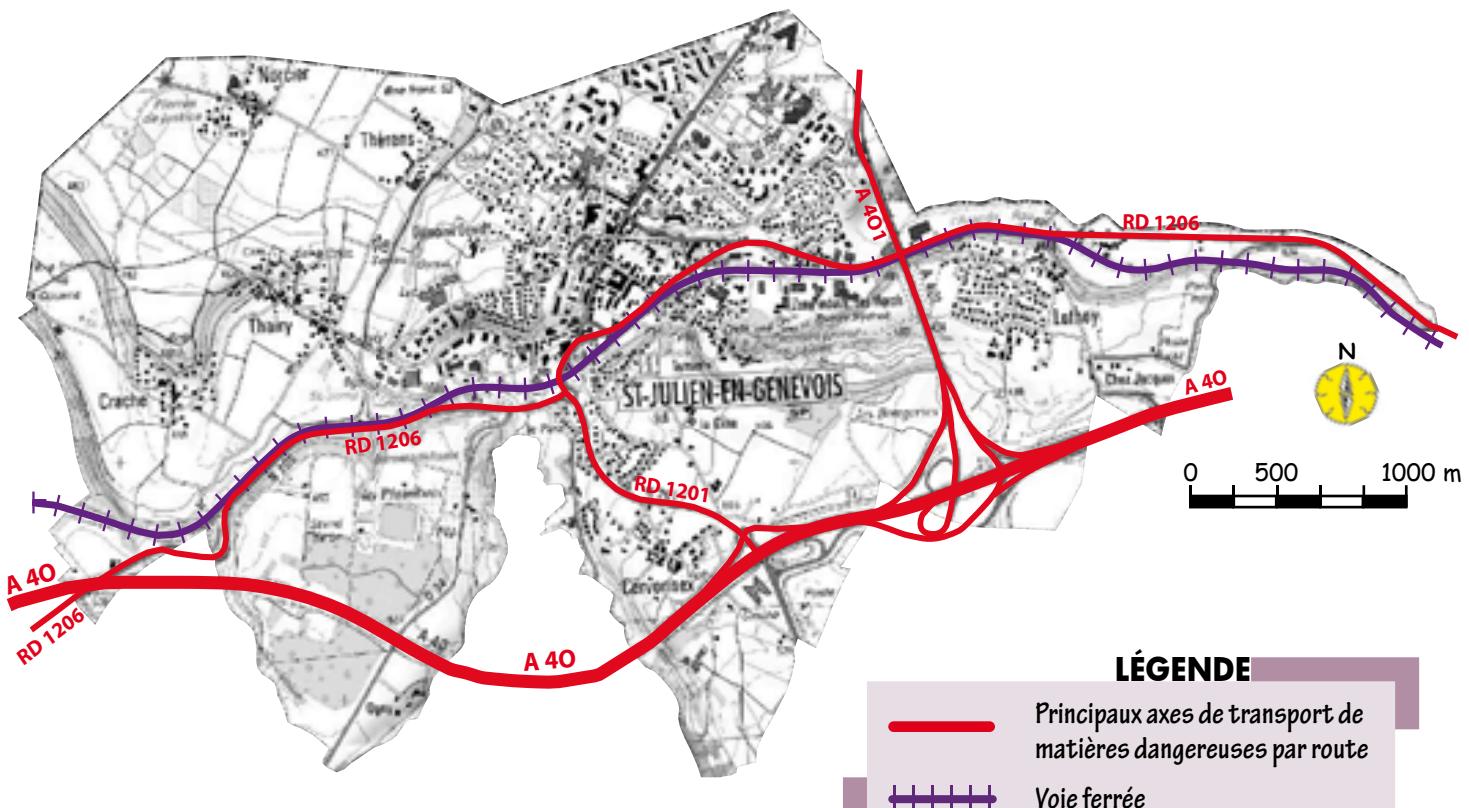
Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure...), tous sujets aux risques suivants :

- Risque d'incendie** suite à un échauffement, une fuite → Brûlures et asphyxies ;
- Risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits → Onde de choc et émission de projectiles ;
- Risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol → Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané ;

**Risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau. L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).

## GESTION DU RISQUE

- Réglementation nationale** fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs
- Plan Communal de Sauvegarde** : alerte, évacuation et gestion de crise
- Signalisation des matières transportées**



## LÉGENDE

— Principaux axes de transport de matières dangereuses par route



Voie ferrée

Fond de carte : IGN Copyright - Reproduction interdite

## LES BONS RÉFLEXES

Donnez l'alerte



Mettez-vous à l'abri



Confinez-vous



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio :  
× France Pays de Savoie : 106.1  
× France Inter : 94.4



### Avant

→ Connaitre les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement → Connaitre la signalisation liée aux matières dangereuses

### Pendant

→ Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant le lieu du sinistre, la nature du moyen de transport, le numéro du produit et le code de danger

→ Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

→ En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent. Vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures et en vous éloignant des fenêtres) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

→ En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

→ Respecter les consignes : confinement, évacuation, périmètre de sécurité

→ Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de votre abri

### Après

→ Respecter les consignes de retour à la normale → Informer les autorités de tout danger

# DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les **RISQUES** **MAJEURS**

## **POUR EN SAVOIR PLUS :**

Le site internet du Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire sur les risques majeurs :

**[www.prim.net](http://www.prim.net)**

Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPR) et les documents d'urbanisme sont consultables en Mairie

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en Mairie

DICRIM consultable en Mairie et sur le site internet de la commune :  
**[www.saint-julien-en-genevois.fr](http://www.saint-julien-en-genevois.fr)**

Mairie de Saint Julien en Genevois : 04.50.35.14.14